



MC Technicien en Energies Renouvelables : Energie Thermique

Niveau 4 - RNCP15009 - Code diplôme : 01022705

Mise à jour le 11.10.2023



Le titulaire de la mention complémentaire « technicien en énergies renouvelables » est un électricien ou un climaticien spécialisé dans la mise en oeuvre d'équipements fonctionnant avec des énergies renouvelables et permettant d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments.

Les énergies renouvelables principalement concernées sont :

- › le solaire thermique
- › la bio-masse (notamment le bois énergie)
- › le transfert d'énergie

Activités Visées

Dans le cadre de ses activités, il pourra :

- › Préparer son intervention
- › Réaliser une maintenance préventive et corrective
- › Assurer la communication

Pré-requis

- › Être médicalement apte à l'exercice du métier
- › Être titulaire d'un diplôme de niveau 4 dans la spécialité BP ou Bac Pro ou équivalent

Contenu de la formation

Domaine professionnel :

- › Statique des fluides
- › Dynamique des fluides
- › Mécanique
- › Electricité
- › Chimie
- › Thermique
- › Dessin
- › Organisation du travail
- › Communication
- › Accessibilité du cadre bâti
- › Prévention des risques professionnels

Nos + formations



- › Préparation à l'habilitation électrique
- › Sauveteur Secouriste du Travail (SST) / Prévention des Risques Liés à l'Activité Physique (PRAP)
- › Formation échafaudage R408-R457 / Travail en hauteur
- › Formation interactive personnalisée
- › Section à effectif réduit (16 apprentis maxi.)
- › Equipement et outillages des ateliers récents et novateurs
- › Aide au permis de conduire
- › Kit de 1^{er} équipement pour les apprentis

Objectifs généraux de la formation

Le titulaire de la mention complémentaire « technicien en énergies renouvelables » est un électricien ou un climaticien spécialisé dans la mise en oeuvre d'équipements fonctionnant avec des énergies renouvelables et permettant d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments.

Les énergies renouvelables principalement concernées sont :

Pour l'option B « énergie thermique » :

- › le solaire thermique,
 - › la bio-masse (notamment le bois énergie),
 - › le transfert d'énergie,
-
- › Ce technicien est capable de :
 - › Identifier les besoins du client,
 - › Vérifier les faisabilités de l'installation dimensionnée par le bureau d'étude,
 - › Répartir les activités au sein d'une petite équipe et assurer l'interface avec les autres corps d'état,
 - › Installer les équipements,
 - › Raccorder l'installation aux réseaux,
 - › Faire les réglages, les tests nécessaires et la mise en service de l'installation,
 - › Présenter le fonctionnement et l'utilisation de l'installation au client

Modalités Pédagogiques et Moyens

Méthodes Pédagogiques

La formation combine

- › Des retours d'expérience, des travaux collaboratifs, des apports théoriques
- › Des mises en situation pratiques en atelier

Outils et Moyens Techniques

- › Salles de formation équipées de PC, de vidéos projecteurs et de tableaux interactifs
- › Plateaux techniques
- › Centre de ressources et d'aide à la formation (CRAF)

Moyens Humains

- › Formateurs d'Enseignements Professionnels et Généraux

Modalités de suivi de l'exécution

- › Suivi des présences et Certificat de réalisation
- › Livret d'apprentissage dématérialisé
- › Visites en entreprise et entretiens avec les maîtres d'apprentissage

Modalités d'évaluation

Evaluation formative tout au long de la formation : questionnaires, études de cas, réalisations pratiques

Evaluation certificative conforme aux modalités de l'organisme certificateur :

- › Apprentis : Contrôle en Cours de Formation ou épreuves ponctuelles
- › Stagiaires de la formation professionnelle continue : épreuves ponctuelles

Publics concernés

Formation accessible par la voie de l'apprentissage pour :

- › Jeunes âgés de 16 à 29 ans révolus (dès 15 ans si sortie de 3^{ème}) au début de la formation.
- › Travailleurs handicapés
- › Sportifs de haut niveau,
- › Personnes ayant un projet de création ou reprise d'entreprise nécessitant le diplôme ou le titre.

Formation accessible par la voie d'autres dispositifs :

(Contrat de professionnalisation, Compte Personnel de Formation, Période de professionnalisation, ...)

- › Salariés
- › Demandeurs d'emploi,
- › Bénéficiaires de minima sociaux.

En fonction du dispositif utilisé, l'inscription définitive est conditionnée par la signature d'un contrat et/ou d'une convention signée par toutes les parties prenantes



Modalités & Délais d'accès

- › Pré-inscription (possible sur btpcfa-na.fr)
- › Dépôt du dossier de candidature
- › Entretien de validation du projet professionnel avec un conseiller BTP CFA réalisé dans un délai d'1 à 4 semaines
- › Signature du contrat de travail
- › Délai d'entrée en formation en fonction du calendrier

NB: Sous conditions, pour le public éligible au contrat d'apprentissage et toujours à la recherche d'un employeur, l'entrée en formation est possible sans contrat d'apprentissage signé pour une durée maximale de 3 mois. L'inscription définitive est conditionnée par la signature d'un contrat d'apprentissage.

Accessibilité aux personnes handicapées

Nos sites sont adaptés aux personnes à mobilité réduite. Vous pouvez faire appel à nos référents handicaps afin de vous aider à finaliser votre projet professionnel. Le contact des référents est disponible sur la page «contact» de notre site internet : btpcfa-na.fr



Organisation de la formation :

alternance : 1 semaine au CFA (12 semaines/an) 2 semaines en entreprise



Période d'entrée en formation

Standard : septembre à novembre en fonction des places disponibles
Nous contacter pour étudier les possibilités d'entrée en cours d'année.



Durée de la formation

Standard : 1 an (420 heures de formation au CFA).
Parcours aménagé possible après positionnement à l'entrée en formation



Métiers visés :

- › Technicien en énergies renouvelables
- › Installateur monteur
- › Climaticien
- › Chauffagiste électricien
- › Energéticien



Coût de formation

- › Contrat d'apprentissage : Coût de formation pris en charge par l'OPCO lié à l'entreprise d'accueil
- › Autres dispositifs : Application des «Niveaux de Prises En charge» établis par France Compétences.

Lieu(x) de formation & Contact(s)

> BTP CFA 19 - TULLE

Emmanuelle CHABANNE

06 45 27 90 55

emmanuelle.chabanne@construction-limousin.fr

> BTP CFA 64 - PAU

Sophie THUILLIER

06 59 33 30 62

sophie.thuillier@construction-na.fr



**ENSEMBLE,
CONSTRUISONS TON AVENIR**



btpcfa-na.fr